

Politique d'utilisation des ressources de Calcul Québec

Version 1.2, 6 février 2014 Adopté par le conseil d'administration de Calcul Québec le 6 février 2014

- 1 Préambule
- 2 Conditions d'utilisation de Calcul Canada / Calcul Québec
 - 2.1 Nétiquette
 - 2.2 Droits et obligations des consortiums
- 3 Règles particulières de Calcul Québec

1 Préambule

Calcul Québec est un consortium qui regroupe les institutions universitaires québécoises. Calcul Québec constitue également une division régionale de Calcul Canada. Sa mission principale est d'offrir aux chercheurs une infrastructure de calcul informatique de pointe (CIP) fonctionnelle et performante, ainsi que des services d'analyse et de formation en CIP.

Cette mission s'inscrit dans le respect de la liberté académique et de la liberté d'expression. Calcul Québec s'abstient donc de toute intervention dans les contenus, sous réserve des situations exceptionnelles prévues, le cas échéant, par la loi, la présente politique, ou toutes autres règles en vigueur à Calcul Canada, Calcul Québec ou dans les universités partenaires.

Toute personne qui désire faire usage des ressources de Calcul Québec s'engage à respecter les conditions suivantes qui incluent les conditions d'utilisation imposées par Calcul Canada¹.

_

¹ Tout manquement à ces règles pourrait entraîner des sanctions.

2 Conditions d'utilisation de Calcul Canada / Calcul Québec

2.1 Nétiquette

- 1. Le titulaire du compte assume l'entière responsabilité des activités associées à son compte.
- 2. Il est interdit de partager son compte avec d'autres ou d'essayer d'accéder au compte d'autrui. Les codes d'accès resteront privés et seront gardés en sécurité.
- 3. Les ressources de Calcul Canada / Calcul Québec ne serviront qu'aux projets ou aux programmes auxquels elles ont été allouées.
- 4. Les ressources de Calcul Canada / Calcul Québec seront exploitées efficacement et avec considération.
- 5. Il est interdit d'utiliser les ressources de Calcul Canada / Calcul Québec à des fins illicites.
- 6. Le titulaire du compte respectera les renseignements personnels des membres de son équipe et des autres utilisateurs, ainsi que les données du système sous-jacent.
- 7. Le titulaire du compte produira des rapports en temps opportun et mentionnera Calcul Canada / Calcul Québec dans toutes les publications résultant des travaux réalisés avec les ressources de Calcul Canada / Calcul Québec.
- 8. Le titulaire du compte respectera les politiques informatiques en vigueur au centre pertinent et dans son institution.
- 9. Le titulaire du compte pourrait perdre ses droits d'accès s'il enfreint l'une ou l'autre des politiques qui précèdent.

2.2 Droits et obligations des consortiums

- 1. Surveiller et enregistrer l'utilisation des ressources.
- Ne pas invoquer de privilèges du personnel pour examiner les données d'un utilisateur, sauf pour résoudre un problème ou lorsque l'accès à de telles données s'avère nécessaire.
- 3. Communiquer d'abord avec le directeur exécutif de Calcul Canada et le directeur du centre avant d'examiner les données d'un utilisateur dans d'autres situations que les travaux de maintenance usuels effectués par le personnel du centre. De telles situations comprennent une infraction éventuelle à la nétiquette sans toutefois s'y limiter.
- 4. Exploiter et maintenir les installations ainsi que dispenser de la formation et de l'aide aux utilisateurs afin de répondre aux besoins des chercheurs.
- 5. S'assurer que les ressources sont exploitées efficacement et demander des données sur le rendement ou participer à la collecte de telles données afin de garantir une exploitation efficace des ressources.
- 6. Signaler sans délai les transgressions à la nétiquette à tous les centres de Calcul Canada.
- 7. Fera de son mieux pour respecter les normes de l'industrie afin de protéger les données de l'utilisateur et d'en préserver l'intégrité.

8. Enrichir et élargir les politiques de Calcul Canada avec sa propre nétiquette et ses propres droits et responsabilités.

3 Règles particulières de Calcul Québec

- 1. Les infrastructures de Calcul Québec sont destinées en premier lieu à des fins de recherche académique non contractuelle. Un usager qui souhaite utiliser ces infrastructures à des fins autres doit inclure dans son projet des frais d'utilisation selon la grille tarifaire en vigueur. Il est également tenu d'en informer Calcul Québec.
- 2. Les usagers de Calcul Québec doivent maintenir à jour les informations qui les concernent dans le portail informatique prévu à cette fin, dont notamment leur adresse de courriel, afin de pouvoir être rejoint rapidement en cas de besoin.
- 3. Dans le cas où un usager parrainé ne peut être rejoint par courriel à l'intérieur d'un délai raisonnable, ses données pourront être transférées à son parrain sur demande écrite de celui-ci
- Lorsqu'un usager ne renouvelle pas son compte annuellement, tel que le prescrit Calcul Canada, ses données seront archivées et conservées pour une période minimale d'un (1) an. Au-delà de ce délai, elles pourront être détruites, à la seule discrétion de Calcul Québec.
- 5. À moins d'une entente particulière à cet effet, Calcul Québec n'acceptera aucune responsabilité quant à la sécurité des données sensibles ou nominatives. Les usagers qui utilisent ce genre de données doivent prendre eux-mêmes des mesures appropriées (par exemple, en les chiffrant) afin de les protéger.
- 6. Les usagers acceptent que Calcul Québec puisse publier les informations suivantes : le nom de l'usager, son domaine de recherche et son institution d'appartenance.
- 7. Les utilisateurs acceptent d'être ajoutés aux listes de diffusion de Calcul Québec et de recevoir des communications électroniques au besoin.
- 8. Calcul Québec s'engage à ne pas partager ses listes de diffusion.
- 9. Les usagers de Calcul Québec doivent se conformer à tous les règlements et politiques en vigueur. Les règlements et politiques sont disponibles sur le site web de Calcul Québec à : calculquebec.ca/politiques